

droit international, l'élaboration des traités et la procédure des Nations Unies, après quoi il devra traiter des lois ouvrières, des négociations collectives, de la conciliation et de l'arbitrage.

Comme les ministres, les députés et les fonctionnaires sont obligés de se spécialiser dans les sujets de leur compétence, il serait peut-être bon que les membres de la tribune de la presse le fassent aussi. C'est de cette manière seulement que le peuple canadien obtiendra le compte rendu préparé par un spécialiste dont il a besoin pour juger en connaissance de cause l'œuvre du Parlement et du gouvernement. On sait qu'il y a déjà à la tribune de la presse des spécialistes et des journalistes travaillant pour le compte de journaux spécialisés, mais la grande majorité de ces journalistes sont simplement chargés de faire le compte rendu général des débats parlementaires. Dans ces conditions, l'établissement au Parlement d'un programme de stages pour étudiants journalistes ou journalistes stagiaires pourrait contribuer à enrichir la profession de journaliste en la dotant de correspondants et de critiques beaucoup plus qualifiés.

● (6.40 p.m.)

La deuxième partie de cette motion recommande d'assigner les stagiaires parlementaires aux députés à titre d'adjoints. Il y a longtemps que cette proposition est faite et, chaque année, la nécessité devient plus impérieuse. Je le répète, les affaires de l'État prennent de plus en plus d'ampleur et deviennent de plus en plus complexes. Alors qu'il était possible, il y a 30 ou 40 ans, à un député intelligent de se tenir très bien au courant de toutes les mesures législatives, la tâche est devenue presque impossible de nos jours. Ses fonctions normales obligent un député à siéger à la Chambre tous les après-midi, à assister deux matinées par semaine au moins à un comité, à être présent au moins une matinée par semaine à une réunion de son parti; en outre il doit aussi rencontrer ses commettants, participer à des conférences de couloir, répondre à sa correspondance, se tenir au courant des projets de loi et des projets de résolution déposés à la Chambre et, de temps à autre, préparer des discours.

Si un député assiste à toutes les séances de la Chambre, à toutes les réunions des comités dont il fait partie, ainsi qu'à toutes les réunions de son parti, il est facile d'imaginer qu'il ne lui restera pas beaucoup de temps pour faire le reste. Une des tâches les plus importantes et qui prend le plus de temps est la lecture et les recherches nécessaires à la

préparation de ses discours et de ses travaux pour la Chambre et pour les comités. Même si le député a pris le cours de lecture accélérée que l'on donne ici même, il pourrait encore passer cinq heures par jour à lire et effleurer à peine la surface de nombreux sujets.

Je trouve que le député pourrait consacrer plus de temps à la lecture et à la recherche si on mettait à sa disposition un matériel de bureau normal, dont une machine à dicter. S'il est quelqu'un qui a besoin d'une machine à dicter, c'est bien le député. Sa secrétaire est au bureau de 9 heures à 6 heures, mais il siège généralement à la Chambre ou assiste à un comité entre ces heures et il n'est donc pas en mesure de dicter. S'il disposait d'une machine à dicter, il pourrait dicter à toute heure du jour et de la nuit, en l'absence de sa secrétaire. Cela lui permettrait aussi de faire un meilleur emploi de son temps et d'organiser sa journée plus rationnellement.

Afin, toutefois, de s'acquitter efficacement de sa tâche, le député doit recevoir de l'aide dans le domaine de la recherche. Le projet de loi actuel propose une excellente manière d'en obtenir. De cette façon, nous aidons non seulement ceux qui font des études sur le gouvernement, mais aussi toute l'organisation parlementaire. Au Congrès des États-Unis, chacun des membres compte à son service deux secrétaires et un adjoint en recherche. Je crois comprendre que le sénateur américain reçoit encore plus d'aide que le membre ordinaire de la Chambre des représentants.

Je devrais aussi dire que le bon travail qu'accomplit présentement le service de documentation législative de la bibliothèque du Parlement constitue un bon commencement. Bien que nouveau, il nous assure beaucoup d'aide en ce qui a trait à la recherche. Je crois, toutefois, que le genre de recherche proposée dans le présent projet de résolution s'impose et devrait compléter le service de documentation. Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un excellent projet et je lui donne entièrement mon appui.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, comme tous les discours que l'auteur du présent projet de résolution a prononcés depuis son arrivée à la Chambre en 1957, celui-ci est le fruit de considérations judicieuses, de recherches appropriées et d'intentions extrêmement bonnes. J'appuie totalement le but général que l'honorable représentant semble vouloir atteindre par cette résolution. Je le félicite de la fin qu'il a en vue et qui s'impose au plus haut point, comme l'ont démontré les deux préopinants.